Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260427-0827042026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
08/27/04/2026

Objet de la délibération
Désignation du représentant à la Commission locale de l'eau Ellé Inam de RMCom

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage
13/04/2026

Vote
A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du : 30/04/2026

L' an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, Mme BARGUIL Isabelle, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusés : M. BELLEC Sébastien, M. GUIFFES Eric.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Désignation du représentant à la Commission locale de l'eau Ellé Inam de RMCom

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2011modifié le 25 juin 2013 portant création du syndicat départemental Eau du Morbihan,
Vu la demande de Roi Morvan Communauté portant sur la mise en place de la Commission locale de l'eau Ellé Inam au sein du Syndicat départemental Eau du Morbihan,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la commune à la Commission locale de l'eau,
Considérant que le conseil municipal décide de procéder à l'élection à main levée,

Sont candidats :
- M. Sébastien BELLEC, titulaire ;
- M. Christophe DRUET, suppléant.

Nombre de votants : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
Ont obtenu :
- M. Sébastien BELLEC, 13 voix ;
- M. Christophe DRUET, 13 voix.

M. Sébastien BELLEC, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné représentant titulaire.
M. Christophe DRUET, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné représentant suppléant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)